

**ARRÊTÉ DU MAIRE
N° T. 2026 – 045****RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
SUR LE CHEMIN DES PATINIÈRES**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2131-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411 et suivants,

VU la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise ZANETTO, reçue le jeudi 7 mai 2026,

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers impose de réglementer la circulation publique sur le chemin des Patinières pour le démontage d'une grue effectuée par l'entreprise ZANETTO,

A R R Ê T É**ARTICLE 1 :**

Du lundi 1^{er} juin 2026 au mardi 2 juin 2026 inclus, l'entreprise ZANETTO est autorisée à effectuer l'intervention sur le chemin des Patinières au droit du n°20.

Le démontage de la grue programmée de 7h à 18h ne pourra excéder 2 jours.

Durant cette période :

- La circulation sera déviée par la route de la Colline,

La zone d'intervention devra être balisée. La circulation des piétons sera maintenue et protégée.

En dehors de la zone du chantier, aucun véhicule et engin ne pourront stationner.

ARTICLE 2 :

L'accès des riverains et des services de secours devra être assuré en permanence.

Les conducteurs de véhicules, cyclistes et piétons seront tenus de se conformer aux instructions qui leur seront données, soit par les représentants de la Commune, soit par l'entreprise ZANETTO.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché durant toute la période du chantier. La signalisation et le balisage du chantier seront mis en place, entretenus et surveillés par l'entreprise ZANETTO à ses frais. Ils devront présenter toutes les caractéristiques conformes à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Annemasse,
- GRDF, service DICT,
- ANNEMASSE AGGLO service entretien des réseaux,
- ANNEMASSE AGGLO services eaux et assainissement,
- ANNEMASSE AGGLO service collecte des ordures ménagères,
- Police Municipale,
- Entreprise ZANETTO,

Fait à Vétraz-Monthoux, le 26/05/26

Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie
le caractère exécutoire du présent arrêté le **26/05/26**
Publié et notifié le **26/05/26**

